

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 84 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Théâtre Paris 14 une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier (14e), au titre de 2019 est fixée à 15.000 euros. Simpa 35341 ; 2019-09610.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est annexé à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO